

REVALORISATION SALAIRES des ouvriers et manoeuvres auxiliaires et permanents.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 Août 1958

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet d'arrêté ci-joint fixant la rémunération des ouvriers et manoeuvres auxiliaires et permanents de la Commune de Saint-Denis pour compter du 1er Août 1958.

Cet arrêté doit modifier l'arrêté n° 3 du 8 Janvier 1953./.

Le Premier Adjt ff. de Maire,  
signé: A. GUINOT.

Adopté à l'unanimité.

*vu et soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet de Saint-Denis le 16 septembre 1958  
Le Secrétaire Général  
Le chef de bureau  
signé: ...  
Guarini*

*vu et soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet de Saint-Denis le 16/9/58  
R. de secret. Général  
Le chef de bureau  
signé: Guarini*

*Approuvé  
Vu et dans le 14/9/58  
R. de secret. Général  
Le chef de bureau  
signé: R. Petit*

M. MESNIER. - Je demande à mes collègues de voter pour les Maire et Adjoint l'attribution de la majoration de 25 % de l'indemnité de fonctions conformément à l'article 89 du Code Municipal et ce compter du 1er Juin 1958. *signé: R. Petit*

Adopté à la majorité.

M. GUINOT. - Bénéficiant aux lieu et place du Maire absent de l'indemnité qui lui est allouée, je vous demande l'autorisation de répartir mon indemnité laissée disponible entre mes collègues, Monsieur MESNIER et Melle LAURET, respectivement 3ème et 4ème Adjoint, ces derniers m'aidant dans la lourde tâche qui m'incombe.

Adopté à la majorité. *Approuvé*

*Saint-Denis le 10 sept 1958  
R. de secret. Général  
Le chef de bureau  
signé: ... Petit*